

L'ESSENTIEL

2024



BNiB

BUREAU DE NORMALISATION
DE L'INDUSTRIE DU BETON

L'ESSENTIEL DU BNIB 2024

Pour le BNiB, 2024 s'est surtout inscrite dans la poursuite du travail de fond consacré à la préparation des évolutions européennes en cours et à venir, tant règlementaires que normatives, et notamment aux échanges avec ses interlocuteurs institutionnels et ses partenaires du secteur de la construction.

La révision du Règlement Produits de Construction (RPC) aura notamment été un sujet phare de l'année. Une [présentation](#) de ses dispositions a été organisée par l'AIMCC le 4 avril, à la veille du [vote du Parlement européen le 10 avril](#). Le directeur du BNiB est intervenu lors d'une des tables rondes pour présenter les procédures de Management de l'Acquis du RPC et de « fast-track » (procédure accélérée) pour la préparation des demandes de normalisation en vue de la révision des normes harmonisées.



Le 30 octobre, la Commission européenne a organisé une [conférence sur le nouveau RPC](#). Les échanges menés à cette occasion ont permis de clarifier un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne la période et les modalités de transition, ainsi que les obligations des acteurs économiques.

Le Règlement révisé, tel que voté par le Parlement puis adopté par le Conseil le 27 novembre, a été [publié au Journal Officiel de l'Union Européenne](#) (JOUE) le 18 décembre, ce qui fixe ses dates d'entrée en vigueur au 7 janvier 2025 et d'entrée en application au 8 janvier 2026.

Pour mémoire, cette révision intègre deux éléments importants : la prise en compte des exigences d'écoconception pour les produits de construction, avec la mise en place d'un passeport numérique produit spécifique, et la déclaration des performances environnementales.

[Le nouveau système d'évaluation «3+»](#) applicable à ces caractéristiques environnementales a été adopté par anticipation via un acte délégué de la Commission européenne paru au JOUE du 28 octobre, pour être applicable par anticipation dans le cadre du RPC en vigueur.



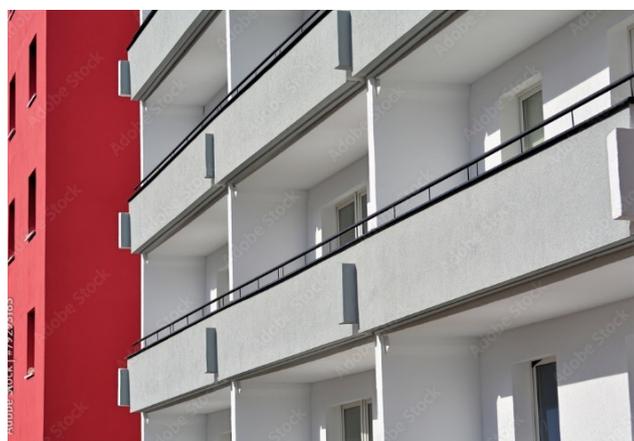
Le BNiB était également présent au [CODOR du BNTRA](#) le 5 avril, dont la thématique était l'Intelligence dans les Transports et leurs Systèmes (ITS) pour la mobilité et les infrastructures routières. La contribution du CERIB aux travaux sur les normes Eurocodes a été à nouveau distinguée à cette occasion, à travers la remise d'un prix à l'une de ses expertes pour sa participation remarquable aux travaux de normalisation sur la résistance au feu et la sécurité incendie.

Lors des [Rencontres du BNTEC](#) du 19 décembre, le BNiB a présenté un point de situation sur la révision du RPC et sur les travaux liés à la demande de normalisation préparée par la Commission européenne pour réviser les normes harmonisées des produits de structure en béton.

Le groupe ad-hoc constitué par le CEN pour examiner le projet de demande de normalisation de la Commission européenne pour les [produits de structure en béton](#) de granulats courants et légers (normes du CEN/TC 229), et en béton cellulaire autoclavé et en béton de granulats légers à structure ouverte (normes du CEN/TC 177), incluant des représentants des deux comités techniques,

ainsi que des organismes de normalisation nationaux, a adressé de nombreux commentaires à la Commission. En retour, celle-ci a communiqué fin septembre une version finale du projet.

Pour répondre à cette demande, les membres du CEN/TC 229 se sont réunis par deux fois en 2024, le [10 juin](#) puis le [23 septembre](#), afin de faire le point sur la stratégie de révision des normes harmonisées, tant en termes de livrables que de calendrier. Afin de pouvoir tenir les délais prévisibles, il a été décidé de déclencher les étapes formelles sans attendre l'adoption finale de la demande de normalisation.



Parmi les textes publiés en 2024 intéressant l'Industrie du Béton, on retiendra les [normes sur les garde-corps](#), à savoir la norme NF P01-012 « Dimensions des garde-corps – Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier » et la norme NF P01-013 « Essais de garde-corps – Méthodes et critères » qui remplacent leurs versions antérieures respectives de 1988, ainsi que les révisions des [normes françaises sur les ciments](#) NF P15-317 « Liants hydrauliques – Ciments pour travaux à la mer », NF P15-318 « Liants hydrauliques – Ciments à teneur en sulfures limitée pour béton précontraint » et NF P15-319 « Liants hydrauliques – Ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ».

Les travaux se sont par ailleurs poursuivis sur d'autres projets, avec les enquêtes publiques sur les [normes Eurocodes](#), à commencer par la série [Eurocode 1 « Actions sur les structures »](#), ainsi que sur la [révision de la norme EN 206](#), désormais divisée en trois parties.

Les [examens systématiques des normes du BNiB](#) ont porté sur quatre normes européennes NF EN 13198 « Produits préfabriqués en béton – Mobilier urbain et de jardin », NF EN 14474 « Produits préfabriqués en béton – Béton utilisant des copeaux de bois comme granulats – Exigences et méthodes », NF EN 15422 « Produits préfabriqués en béton – Spécification des fibres de verre destinés au renforcement des mortiers et béton »

et NF EN 15564 « Produits préfabriqués en béton – Béton de résine – Prescriptions et méthodes d'essai ». Les autres normes soumises à examen systématique ont notamment porté sur les essais sur le béton frais et durci.

Le BNiB ne s'est pour autant pas laissé submerger par l'actualité et a tenu l'échéance du 1^{er} avril pour publier son quatrième [poisson d'avril](#).



Le feuillet de l'été 2024 a quant à lui présenté [les acteurs de la normalisation](#) et leurs rôles respectifs dans le développement des normes.

2025 débute dans une conjoncture économique qui reste dégradée pour une bonne part des segments du marché de la construction neuve, avec une faible visibilité sur les évolutions réglementaires, un contexte qui reste peu propice à la prise en compte des évolutions normatives.

Au niveau français, le BNiB engagera les travaux de [révision de la norme NF P98-306](#) « Produits en béton manufacturé – Pavés jardin en béton » décidée à la suite de son examen systématique.

Au niveau européen, le Règlement Produits de Construction entre en vigueur le 7 janvier pour une application effective le 8 janvier 2026.

Après une dernière consultation des États-membres, la Commission européenne devrait adopter sa demande de normalisation pour les produits préfabriqués en béton courant janvier. Pour le CEN/TC 229, tenir l'échéance prévue au 15 novembre 2025 pour la livraison de sa norme harmonisée, soit avant le changement de cadre juridique, sera un vrai défi.

Les travaux sur la construction préfabriquée lancés par la Chine au niveau international trouveront un écho dans la normalisation française autour de la construction hors-site, un sujet qui intéresse plusieurs filières de matériaux dont évidemment le béton.

Le BNiB suivra ces travaux de très près avec les autres acteurs de la normalisation, les représentants des autorités françaises et les industriels représentés par la FIB et l'AIMCC.



Par délégation de l'AFNOR

1 rue des Longs Réages
28230 ÉPERNON
FRANCE

☎ +33 (0) 237 184 800

@ bnib@cerib.com

🌐 www.bnib.fr